

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective des Représentants des clubs du Département d'ILLE ET VILAINE

de Karaté et Disciplines Associées

AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA FEDERATION

du 29 juin 2024

Réunie à la Maison Départementale des Sports 13 bis Avenue de Cucillé 35000 RENNES

Sur les 58 clubs membres du Comité Départemental de Karaté et DA d'Ille et Vilaine, 19 étaient présents et représentés lors de l'Assemblée Générale Elective. Les clubs présents représentaient 1314 des 2799 licenciés du Département 35 soit 53 des 130 voix soit 40,77%.

Une présentation des différents candidats est faite à l'Assemblée Générale.

Une explication est dispensée à l'Assemblée Générale concernant les modalités d'organisation du vote.

Il est rappelé que en application de l'article 111 du règlement intérieur de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées, le représentant départemental des clubs et son suppléant est élu au scrutin plurinominal majoritaire à 1 tour.

Pour le comité départemental d'Ille-et-Vilaine il y a 3 binômes à élire.
Le scrutin est ouvert.

Election des représentants des clubs

Il est procédé au vote.

2 scrutateurs sont présents : Mrs Arthur HAMEL et Raphaël LENAIN

Les binômes élues représentants des clubs du Départemental 35 de Karaté et DA sont :

GUILLOT Philippe	LEMOU Pierrick	48	90,57%
GUILLAUME Didier	FERARD Christian	47	88,68%
GUILLOT Valérie	GAUTIER Gérard	39	73,58%

Les binômes représentants des clubs du Département d'ILLE ET VILAINE de Karaté et DA sont les suivants :

GUILLOT Philippe **LEMOU Pierrick**
GUILLAUME Didier **FERARD Christian**
GUILLOT Valérie **GAUTIER Gérard**

Mr Gérard GAUTIER

